

❄️ LE MOT DU MAIRE



*Chers habitantes et habitants de Saint-Règle,
En 2024 nous lancerons le projet de circulation douce qui cheminera de l'école à l'arrêt de bus de la Comté, en collaboration avec la commune de Souvigny-de-Touraine.*

En cette période difficile, nous ferons tout notre possible pour ne pas augmenter les impôts, tout en assurant l'entretien de notre commune.

Nous espérons que vous serez nombreux à participer à la première édition des Jeux Intervillages qui aura lieu à Vallières-les-Grandes le 28 septembre prochain.

Les Adjoints et les Conseillers Municipaux se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2024.

Christine FAUQUET

❄️ LES PROJETS REALISES EN 2023

- › **ECOLE** : réfection du sol de la cantine
- › **CIMETIERE** : remise en état d'une partie du mur du cimetière qui sera poursuivie en 2024
- › **SALLE POLYVALENTE** : réfection du bar
- › **AIRE DE JEUX** : création de bancs
- › **MAIRIE** : réhabilitation du bureau d'accueil
- › **Rénovation de la maisonnette** située derrière la Mairie



QUELQUES PHOTOS :



Nos deux agents des services techniques : Florian COMTE & Ludovic IVAI.



❄️ VENEZ PARTICIPER AUX JEUX INTERVILLAGES !!

Pour la première édition de nos jeux Intervillages le samedi 28 septembre 2024 à Vallières les Grandes, la commune recherche 20 participants de tous âges : enfants à partir de 10 ans, hommes et femmes.

Si vous êtes intéressés (nulle obligation d'habiter la commune), vous êtes invités à vous manifester auprès de la mairie (au 02 47 57 41 21 ou mairie.saintregle@wanadoo.fr).

A noter : ce sera au tour de notre village d'accueillir les Jeux en 2025...



❄️ LE RECENSEMENT A 16 ANS : C'EST OBLIGATOIRE !

Les jeunes qui vont avoir 16 ans doivent se faire recenser dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire en se présentant en mairie avec une pièce d'identité, un justificatif de domicile et leur livret de famille. Ils devront remplir un dossier et se verront remettre une attestation qui leur permettra de participer à une Journée de Défense et Citoyenneté (JDC). A l'issue de cette journée il leur sera remis un Certificat Individuel de Participation à la Journée Défense et Citoyenneté, qui sera demandé pour les épreuves du bac et lors de leur inscription au permis de conduire. Ils seront également répertoriés sur les listes électorales de Saint-Règle à leur majorité.

❄️ INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter lors des prochaines élections (Elections Européennes du 9 juin 2024), il faudra que votre demande d'inscription sur les listes électorales soit initiée avant le 26 avril 2024. Pour cela, il faut soit que vous ayez votre domicile ou résidiez dans la commune, soit que vous soyez soumis aux impôts locaux de la commune, soit être le gérant (ou l'associé majoritaire ou unique) d'une entreprise située dans la commune. En dehors de cette date butoir pour les prochaines élections, les inscriptions sur les listes électorales sont possibles toute l'année, notamment en vous préinscrivant par internet sur le site internet www.service-public.fr sur lequel vous pouvez également vérifier votre inscription sur les listes électorales de votre commune.



❄️ NOUVELLE FREQUENCE DE COLLECTE DES BACS DE DECHETS MENAGERS

Depuis le mois de novembre la collecte a lieu le jeudi tous les 15 jours pour les 2 bacs. Le calendrier des passages du camion est disponible en mairie ou téléchargeable sur le site de la CCVA : <http://www.cc-valdamboise.fr/habiter/dechets-menagers/collecte-des-dechets/>.

Avec cette nouvelle organisation de la collecte, vos besoins en bacs vont peut-être évoluer, le SMICTOM se tient donc à votre disposition au 02-47-23-47-66 pour toute demande de changement de taille de bac ou de remplacement si le vôtre se trouve abîmé. De même, le SMICTOM peut vous fournir des bacs pour le compostage de vos déchets ménagers (30 € pour 800 litres & 15 € pour 345 litres).



❄️ TOUR CYCLISTE DU VAL D'AMBOISE LE 14 AVRIL

La 1^{ère} édition du Tour Cycliste du Val d'Amboise organisé par l'Union Cycliste Amboise Nazelles-Négron aura lieu le **14 avril 2024**. Cette épreuve d'un total de 110 km avec un départ de Nazelles-Négron et une arrivée à Amboise traversera les 14 communes. En ce qui concerne Saint-Règle, les cyclistes passeront **rue du Val de l'Amasse (en sprint) puis rue du Petit Pont, lesquelles seront fermées au stationnement et à la circulation entre 16h00 et 17h15**. Venez nombreux encourager les coureurs et passer un moment sportif et convivial !





INFORMATION DÉCHETTERIE Amboise

La Boitardière - rue de la Mothe

Carte d'accès obligatoire.
Contactez le SMICTOM



Pour les déchets qui ne sont pas collectés avec les déchets ménagers en raison de leur volume et de leur nature



**POUR GAGNER DU TEMPS,
JE TRIE AVANT.**

LES HORAIRES

LUNDI	09h00 - 12h30 14h30 - 18h00
MARDI	09h00 - 12h30 14h30 - 18h00
MERCREDI	09h00 - 12h30 14h30 - 18h00
JEUDI	09h00 - 12h30
VENDREDI	09h00 - 12h30 13h30 - 18h00
SAMEDI	09h00 - 18h00

Fermée les dimanches et jours fériés

SEULS LES DÉCHETS BIEN TRIÉS SONT RECYCLÉS ET VALORISÉS

UN DOUTE ? UNE QUESTION ? #MEMOTRI

SMICTOM d'Amboise
11 rue Jean Jéru 37503 Amboise-Valpère
02 47 22 41 88 - contact@smictom-amboise.fr

**JE RESPECTE
LES RÈGLES ET
LES AGENTS**

RÉGULIÈREMENT FORMÉS,
LES AGENTS VEILLENT
AU BON FONCTIONNEMENT
DES SITES ET SUR
VOTRE GÊTE DE TRI.
KHÉTIÉZ PAS À LEUR
DEMANDER CONSEIL.



LES DÉCHETS REFUSÉS

- ✓ Déchets d'activités de soins à risques (médicaments, piquants et coupants). Rapportez-les en pharmacie
- ✓ Déchets de l'agriculture
- ✓ Carcasses de voitures
- ✓ produits explosifs, inflammables et radioactifs (contactez la préfecture)
- ✓ Cadavres d'animaux
- ✓ Ordures Ménagères résiduelles - OMr

EN METTRE MOINS DANS LA BENNE TOUT VENANT



Seulement pour les déchets non-recyclables et non-toxiques (moquette, tapisserie, vitre, polystyrène, miroir, vaisselle, huisseries...).

MES DÉCHETS ACCEPTÉS*

*Apports limités en volume

Cartons non souillés et aplatis

Bois (palette, planche, hors mobilier)

Métaux, ferraille, tôles, grillages

Végétaux (feuillage, gazon, branchage)

Mobilier intérieur, extérieur ou parties de mobilier même cassés, couvertes et orilliers. Jouets, articles de bricolages et de jardin

Gravats (tuiles, pots, sanitaire, carrelage, béton...)

écosystem

Cartouches d'encre

Pneumatiques Véhicules légers uniquement* *Sauf pour les particuliers

Gros et petit électroménager, informatique, écrans, outils et jeux électriques/électroniques

Huilles alimentaires

Déchets chimiques : Produits de chauffage, jardinage, entretien, bricolage, piscine, automobile

Huilles de vidange

Amiante Ciment* *Sauf pour les particuliers

Plats et accumulateurs

Textiles, linges de maisons et chaussures

Bouteille de gaz

Radiographies

ampoules, néons et tubes

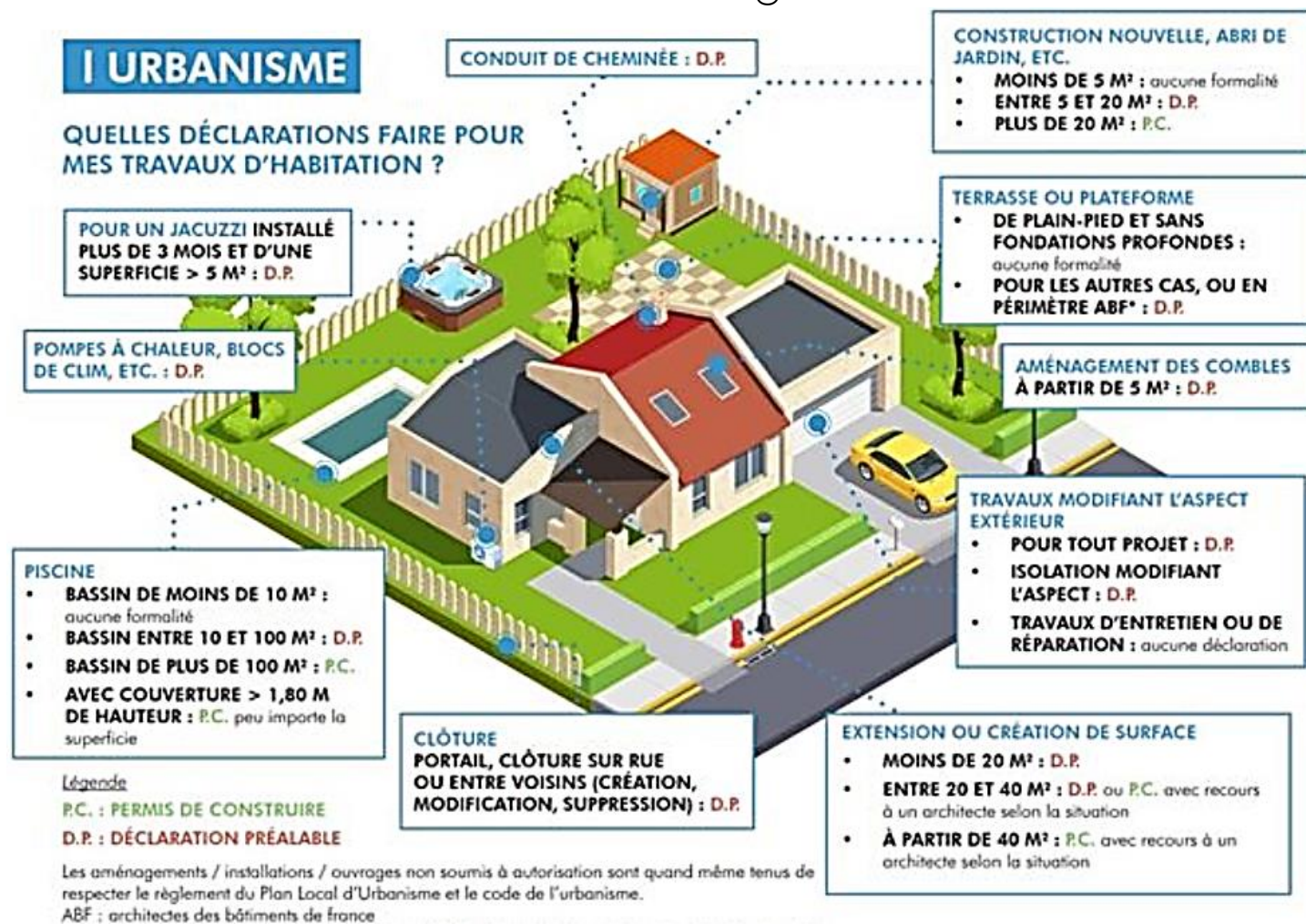


❄ ZADER

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a été publiée au Journal officiel du 11 mars 2023. Elle a pour ambition de lever tous les obstacles au déploiement des projets d'énergies renouvelables. Le Conseil Municipal délibérera courant mars 2024 pour déterminer des zones d'accélération, uniquement en photovoltaïque toiture.

❄ URBANISME : PERMIS DE CONSTRUIRE OU DECLARATION PREALABLE ?

Le schéma ci-dessous résume l'ensemble des travaux qu'il est possible de réaliser avec le type de demande qui doit être déposé en Mairie ou en ligne via le lien : sve-valdamboise.sirap.fr. Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter le service Urbanisme de la CCVA au : 02 47 23 47 44 ou urba@cc-valdamboise.fr.



❄ HORAIRES DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte au public les lundis de 15h à 17h / mercredis : de 10h à 12h / jeudis de 17h à 19h ou sur rendez-vous au 02 47 57 41 21.

Retrouvez toutes les infos sur notre site internet : www.mairiesaintregle.fr, sur Panneau Pocket ou bien sur notre page Facebook "Commune de Saint Règle" / Directrice de la publication : Christine Fauquet, Maire de Saint-Règle.